

Fenamef

(Fenamef ASS)

Siège social :
Fenamef ASS - 6 rue des vaux de la folie 14000 Caen

Site :
FENAMEF 6 rue des vaux de la folie, 14000 Caen

La Commission de Certification de CertUp déclare que l'organisme susmentionné a été audité avec succès.

L'organisme répond aux exigences du **Référentiel national** telles que spécifiées en bas de page.

La certification porte sur la catégorie d'actions suivante :
actions de formation (OF - L.6313-1 - 1°)

Pour la Commission de Certification,



Sophie De Vylder
Manager certification
04/08/2023

Engagement Qualité

Pour répondre au plus près des besoins de ses adhérents, toutes les formations délivrées par la FENAMEF répondent à une démarche d'exigence qualité certifiée qui engage tous les professionnels de l'équipe (administratif, direction) et notamment à l'équipe pédagogique de formateurs occasionnels d'être en cohérence avec ses engagements :

- Diffuser une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées, les modalités d'accueil, les conditions de déroulement de la formation et les pré requis nécessaires,
- Diffuser le taux de satisfaction des formations réalisées chaque année,
- Veiller à l'adéquation entre les contenus pédagogiques et les objectifs de formation,
- Effectuer une adaptation continue de nos offres de formation,
- Accompagner les pratiques des professionnels relevant du champ de l'espace familial, notamment des activités de maintien, de préservation ou de restauration du lien familial,
- Analyser régulièrement les besoins de nos adhérents pour proposer une offre de formation réactualisée,
- Favoriser de conditions d'accueil dans des locaux adaptés à la formation,
- Choisir des profils de formateurs qualifiés, du fait de leur expérience et expertise professionnelle, pour contribuer à un développement optimal des compétences des personnes en formation,
- Développer une démarche pédagogique efficiente pour permettre une intégration rapide sur le terrain les différentes connaissances, compétences et techniques acquises durant la formation,
- Évaluer systématiquement la qualité de nos prestations dans le cadre de notre plan d'amélioration continu de la qualité,

Pour cela, nous avons élaboré des procédures et outils nous permettant de :

- Recueillir les données nécessaires à la conception d'une action efficiente,
- Choisir nos formateurs sur la base de leurs compétences théoriques et pratiques, mais aussi de leur savoir-faire pédagogique et de leur expérience dans les différents champs concernés,
- Transmettre à chaque formateur un guide de la formation afin de permettre le rapprochement des contenus et de garantir la qualité et l'homogénéité pédagogique des formations dispensées par la FENAMEF,
- Prendre en compte les connaissances en réalisant une évaluation avant le début de la formation et mesurer les acquis à l'issue de chaque formation,
- Réaliser une veille légale et réglementaire sur les évolutions de notre secteur d'activité et les besoins nouveaux en compétences et en formations professionnelles,
- Transmettre à chaque stagiaire un livret d'accueil sur les modalités et conditions de formation,
- Intégrer des points d'étape sur les formations longues (4 journées) à l'issue de deux sessions consécutives de façon à garantir un ajustement entre les objectifs visés et les acquis des stagiaires,
- Délivrer aux stagiaires après chaque formation les supports et contenus pédagogiques,
- Mesurer la qualité et exploiter les résultats des bilans de formation et enquêtes de satisfaction réalisées auprès des stagiaires, des formateurs et des employeurs (s'ils sont à l'origine de la demande),
- Une fiche " Proposition d'amélioration" et une fiche "Réclamation" sont à la disposition de chaque stagiaire, sur demande à notre secrétariat : formation@fenamef.asso.fr ou 02.31.46.87.87.